

LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2015/2016

Depuis la rentrée 2014 dans notre commune la semaine des écoliers sera de 24 heures, réparties sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin. C'est au travers de nombreux temps de concertation que le projet de la commune a vu le jour.

L'EMPLOI DU TEMPS DE VOS ENFANTS

LES ÉCOLES MATERNELLES ET L'ÉCOLE PRIMAIRE PALUNS

	7H30	8H20	11H30	13H05	15H30	16H30	18H30
LUNDI	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	PAUSE MÉRIDIENNE	TEMPS SCOLAIRE	TAP	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	
MARDI	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	PAUSE MÉRIDIENNE	TEMPS SCOLAIRE	TAP	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	
	7H30	9H00	12H00	12H30			18H30
MERCREDI	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	CENTRE DE LOISIRS			
JEUDI	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	PAUSE MÉRIDIENNE	TEMPS SCOLAIRE	TAP	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	
VENDREDI	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	PAUSE MÉRIDIENNE	TEMPS SCOLAIRE	TAP	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	

L'ÉCOLE PRIMAIRE RABELAIS

	7H30	8H30	11H40	13H20	15H45	16H45	18H30
LUNDI	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	PAUSE MÉRIDIENNE	TEMPS SCOLAIRE	TAP	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	
MARDI	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	PAUSE MÉRIDIENNE	TEMPS SCOLAIRE	TAP	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	
	7H30	9H00	12H00	12H30			18H30
MERCREDI	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	CENTRE DE LOISIRS			
JEUDI	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	PAUSE MÉRIDIENNE	TEMPS SCOLAIRE	TAP	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	
VENDREDI	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	PAUSE MÉRIDIENNE	TEMPS SCOLAIRE	TAP	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	

LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

EN 9 QUESTIONS

1 QU'EST-CE QUE LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRE (TAP) ?

Les Temps d'Activités Périscolaire sont des séances d'activités, placés sous la responsabilité de la commune, en prolongement de la journée de classe.

Ces activités sont ouvertes à tous les enfants scolarisés et ont pour objectifs de favoriser l'accès aux pratiques culturelles, sportives et artistiques ainsi que de contribuer à l'épanouissement et au développement de l'enfant.

2 QUI ENCADRE LES TAP ?

Des animateurs encadreront les TAP en rapport avec leurs compétences. Ils proposeront des activités en fonction de l'âge des enfants et de leurs souhaits. L'encadrement est effectué par des personnes connues des enfants et des parents.

Elles peuvent ainsi assurer un suivi auprès de l'enfant tout au long de l'année scolaire.

3 QUAND SE DÉROULENT LES TAP ?

Les TAP se déroulent à la suite du temps scolaire de l'enfant. Il permet de terminer la journée par une activité à la fois ludique et récréative. Pour les enfants scolarisés aux écoles maternelles et à l'école primaire des Paluns, les TAP auront lieu de 15h30 à 16h30 et de 15h45 à 16h45 pour les enfants scolarisés à l'école François Rabelais.

4 OÙ SE DÉROULENT LES TAP ?

Dans les établissements scolaires. Certaines activités peuvent être réalisées en dehors des établissements à proximité des écoles tels que : les espaces verts, la maison des associations, le centre de loisirs ...

5 MON ENFANT EST-IL OBLIGÉ DE PARTICIPER AUX TAP ?

Non. Votre enfant peut quitter son établissement scolaire à la fin de son temps d'enseignement, à 15h30 pour les écoles maternelles et l'école primaire des Paluns et 15h45 pour l'école Rabelais dans la mesure où il n'est pas inscrit au TAP.

6 FAUT-IL QUE MON ENFANT SOIT INSCRIT AU TAP ?

Oui, l'inscription est obligatoire. Elle se fait à l'année soit par période

7 COMMENT INSCRIRE MON ENFANT AUX TAP ?

Une fiche d'inscription vous sera distribuée à l'école. Vous pourrez également la retirer au Centre de Loisirs et sur www.aramon.fr. Vous devrez obligatoirement la rendre dans la boîte aux lettres prévue à cet effet dans chaque établissement scolaire aux dates suivantes :

- du lundi 17 au mardi 28 août pour la période du 1^{er} septembre au 16 octobre
- du lundi 26 octobre au 30 pour la période du 2 novembre au 18 décembre
- du lundi 14 au 18 décembre pour la période du 4 janvier au 19 février
- du lundi 15 au 19 février pour la période du 7 mars au 15 avril
- du lundi 11 au 15 avril pour la période du 2 mai au 5 juillet

8 Y-AURA-T-IL DES TAP LE MERCREDI ?

Non. Il n'y aura pas de TAP proposées ce jour-là. Seul les temps périscolaire seront organisés de 7h30 à 9h00 et de 12h à 12h30

9 LES TAP SONT-ILS PAYANT ?

NON. La municipalité a décidé de rendre gratuit ces TAP.

UNE QUESTION ? UN RENSEIGNEMENT ?

SERVICE JEUNESSE – 04 66 57 17 28

OU CLSH@ARAMON.FR